

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION de VIZILLE 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Mme Catherine TROTON Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vizille.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHEKERKER Farida - HERMITTE Angélique - IMBERT Liliane - JACQUIER Séverine - TROTON Catherine
MM LAMY Bruno - MASTRORILLO Roland - MZOUGHY Yadh

ABSENTS : Mmes ALVARO Chloé - BERRICHE-DEFFONTAINE Saïda - VAYR Jeanette
MM SAMSON Jean-Luc

EXCUSES : Mmes ARNAUD Anaïs - MENDEZ Chrislène- VANNET Rahma

PROCURATION :

La séance commencée à 17 heures 30 minutes s'est terminée à 19 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 septembre 2022.

A- Délibérations

2022.10.26-01) Subvention au Centre Socioculturel Malraux à Jarrie dans le cadre du réveillon solidaire du 21 décembre 2022 ouvert aux personnes du Territoire du Pays Vizillois

Dans le cadre d'un projet « Ensemble, partageons la fin de l'année » soutenu par la Fondation de France pour l'organisation d'un réveillon solidaire qui s'adresse aux personnes isolées durant les fêtes de fin d'année,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer au Centre Socioculturel Malraux une subvention d'un montant de **250 € – DEUX CENTS CINQUANTE EUROS.**

Adopté à l'unanimité : 8 voix pour

2022.10.26-02) Subvention de fonctionnement pour EVS Escale

Dans le cadre des ateliers proposés au sein de l'EVS Escale, gestion du stress et pilates et instants colorés, une subvention de fonctionnement est sollicitée.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

-DECIDE d'allouer à l'EVS Escale une subvention d'un montant de **2 000 € – DEUX MILLE EUROS**

Adopté à l'unanimité : 8 voix pour

2022.10.26-03) Solde cotisation Fédération des centres sociaux pour l'Escal

Dans le cadre de l'adhésion-reconnaissance des centres sociaux et EVS au réseau des centres sociaux,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser le solde de la cotisation de l'EVS Escale pour l'année 2022 d'un montant de **348,00 € – TROIS CENTS QUARANTE HUIT EUROS**.

Adopté à l'unanimité : 8 voix pour

2022.10.26-04) Décision modificative sur le Budget 2022 du CCAS - virement de crédit au chapitre 012

Délibération annulée avant le Conseil d'Administration

2022.10.26-05) Décision modificative sur le Budget 2022 de la Résidence - virement de crédit au chapitre 012 (Groupe II)

Délibération annulée avant le Conseil d'Administration

2022.10.26-06) Divers

B- Compte-rendu des décisions du Président

- Tableau récapitulatif des aides alimentaires, financières et domiciliation.

C- Divers

-Budget Prévisionnel 2023 de la Résidence Autonomie la Romanche :

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Prévisionnel 2023 de la résidence autonomie la Romanche, les membres du Conseil d'Administration du CCAS prennent connaissance des différentes orientations proposées par le Directeur du CCAS afin d'équilibrer le budget.

Cette présentation fait l'objet d'un débat et sera validée lors du vote du budget en mars 2023.

(Cf, courrier transmis au Département de l'Isère).

-L'Association « AFIV » a décidé de faire un don de 3 500 € au CCAS qui sera utilisé pour les résidents de la « Romanche » dans le cadre des activités de loisirs ou de moments conviviaux.

Un temps fort sera organisé afin de « médiatiser » ce geste.

-Les colis de Noël seront distribués à la salle la locomotive le 13 décembre en après-midi.

-Les membres du Conseil d'Administration présents au Banquet souhaitent faire part de leurs remerciements pour la qualité et l'organisation de cette manifestation.

Pour copie certifiée conforme,

La Présidente du CCAS

Catherine TROTON

